

Un bel exemple de démocratie

1880 : époque bénie où la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Pratz s'avérant trop petite pour accueillir les nombreux fidèles, une nouvelle construction "était devenue nécessaire". Une enquête de commodo et incommodo fut alors diligentée dont le procès verbal est parvenu jusqu'à nous.

Par délibération du 23 mars 1879, le conseil municipal avait voté la construction d'une église. Démocratiquement, il avait jugé nécessaire de consulter tous les habitants de la commune pour connaître leur avis sur l'orientation à donner au nouveau bâtiment. C'est donc de façon très officielle que, par devant Monsieur Amédée Patty, conseiller d'arrondissement et commissaire enquêteur, s'est tenue le 4 juillet 1880, "en la salle principale de la mairie" une consultation ouverte à tous les habitants prévenus "à son de caisse".

De manière très logique, la première personne à se présenter fut M. le curé Pierre Marie Mugnier. Il a déclaré vouloir l'église orientée d'ouest en est parce que c'est la règle canonique et que cette orientation rendrait le bâtiment moins froid. Il promettait une somme de 4096 francs qu'il retirerait dans le cas où l'église ne serait pas construite comme il le demandait. Son vicaire, l'abbé Masset adoptait la même position et soumettait les 200 francs qu'il apporterait aux mêmes conditions.

La participation de la population a été très importante, certains habitants se présentant en personne, d'autres par lettres individuelles ou collectives. Il est intéressant de constater la pérennité des noms patronymiques : Arvin-Bérod, Morand, Périnet, Grosset-Janin, Grosset-Curtet, Emonet, Chêne, Muffat-es-Jacques, Chatellard, etc.

Deux grandes tendances se sont dégagées, le clocher restant en place dans les deux cas. L'orientation de couchant vers le levant avait l'avantage de ne pas avoir à acquérir de terrain, d'avoir un bâtiment moins froid, de placer la sacristie au midi, la rendant ainsi plus saine, condition importante pour la conservation des ornements et de l'argenterie. Plusieurs remarques mentionnaient qu'il convenait de respecter l'avis de M. le curé, car "s'il ne commande pas les corvistes, personne n'aura assez d'influence pour fournir les matériaux suffisants à la charge de la Commune". Diverses personnes acceptaient de donner de l'argent, mais à la condition expresse du respect de leur volonté concernant l'orientation future du bâtiment.

Par contre, certains préféraient respecter l'orientation de la chapelle, c'est-à-dire du midi au nord parce que l'église serait moins exposée au grand vent et qu'elle serait moins "opposée" au chef-lieu. Enfin, restait la possibilité d'agrandir la chapelle existante encore en bon état, les dépenses de construction se trouvant ainsi de beaucoup diminuées.

Une fois la consultation terminée, M. Patty, en tant que commissaire enquêteur, arriva à la conclusion que la grande majorité des habitants ou propriétaires de la Commune demandaient à ce que l'église ait son entrée principale au couchant, suivant les plans et devis approuvés en principe par le Conseil Municipal, puisque sur soixante et une déclarations, quarante cinq étaient favorables à ce projet et seize seulement étaient d'avis contraire. Aucun nom de femme n'est mentionné dans le procès verbal...

C'est donc ainsi que l'église actuelle a été bâtie et terminée en 1887 suivant les vœux des pralins. Le cimetière a occupé le flanc sud de l'église jusqu'en 1975, date à laquelle les tombes ont été relevées et déplacées dans le nouveau cimetière situé sur la route de la Tonnaz.

Au fil des ans, le bâtiment a vieilli, mais les municipalités successives ont veillé à son entretien : clocher en cuivre, réfection de la tribune, restauration des vitraux, suivi des murs extérieurs, en attendant une restauration plus complète de l'intérieur. Merci à elles d'avoir préservé ce lieu de culte cher au cœur des Pralins.